

Image not found or type unknown



## signature de compromis demi ferme

Par **murphy**, le **30/12/2011** à **09:07**

Bonjour,

nous venons de recevoir notre compromis pour une demi ferme en résidence secondaire. Nous achetons ce bien en SCI. Ce bien a été divisé en deux lors d'une succession : nous devons donc (avant de construire une porte) accéder par la partie du voisin puis construire la séparation. A qui revient ce coût ?

Le compromis ne comporte pas de droit de passage pour notre partie (nous passons devant le voisin):le notaire indique qu'il n'a pas à nous interdire le passage:est-ce vrai?

Le bien est raccordé électriquement également chez le voisin:peut-il nous interdire l'accès?

Merci pour toute réponse!